

Les rapports de gestion des sociétés deviennent green

Les effets néfastes de certaines activités productives sur l'environnement naturel sont apparus de manière irréfutable pour le présent et le futur de la planète. Ainsi, a été définie en 1987 par madame Brundtland, premier ministre norvégien, la notion de développement durable qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le poids des entreprises dans la production de richesse conduit l'ensemble des corps sociaux à leur demander des comptes sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de leurs activités. Cela peut passer par de nouvelles lois et réglementations nationales et supranationales mais aussi des pressions de certains actionnaires qui exigent plus de transparence des entreprises sur ce sujet.

Ainsi, pour satisfaire aux réglementations de la France et aux exigences des actionnaires, certaines sociétés commerciales dont les sociétés anonymes, doivent établir un rapport de gestion annuel qui doit être présenté par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, à l'assemblée générale rendant compte de différents éléments relatifs à la gestion de la société dont les informations sociales et environnementales.

La loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) est venu renforcer le contenu de l'information sociale et environnementale dans le rapport de gestion des sociétés anonymes.

Outre les informations obligatoires sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, doivent désormais figurer dans les rapports relatifs aux exercices clos à compter

du 1^{er} janvier 2011, des informations sur ses engagements en faveur du développement durable.

Pour les exercices clos avant le 1^{er} janvier 2011, l'obligation d'information sociale et environnementale est uniquement applicable aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le champ d'application de cette obligation est désormais étendu, pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2011, aux sociétés anonymes dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excéderont des seuils qui seront fixés par décret (l'exposé des motifs du projet de loi évoquait un total du bilan supérieur à 43 millions d'euros et un effectif salarié supérieur à 500 personnes).

A partir de l'exercice clos au 31 décembre 2011 pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou au 31 décembre 2016 pour les autres sociétés, ces informations devront faire l'objet d'une vérification par un organisme indépendant.

Cette vérification devra donner lieu à un avis qui sera transmis à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport de gestion.

En outre, pour permettre aux entreprises d'améliorer leur pratique dans le domaine du développement durable, la norme ISO 26000 vient d'être publiée.

Le respect de cette norme est pour l'instant fondé sur le volontariat et compte éclairer, expliquer et donner des compléments d'information. Toute société pourra se procurer le texte de cette norme auprès de l'organisme AFNOR, le représentant français de l'ISO.

16 Novembre 2010

Par Camille Moussalem et Frédéric Ichay, Avocats à la Cour, Département Droit des Affaires du Cabinet Ichay & Mullenex Avocats.

Le cabinet Ichay & Mullenex Avocats est spécialisé dans la gestion des problématiques juridiques liées à l'activité des entreprises de nouvelles technologies et de développement durable. Il conseille ainsi de nombreux acteurs du e-commerce, de l'informatique, des médias, des télécoms et de la recherche dans la gestion de leurs affaires au quotidien, pour leurs projets de croissance interne ou externe et leur développement à l'international. L'ensemble des avocats du cabinet Ichay & Mullenex Avocats a reçu une double formation en complétant leur formation française soit par une formation à l'étranger soit par une formation en école de commerce. Chacun d'entre eux est tourné vers la nouvelle économie et la mondialisation des échanges accompagnant leurs clients avec une vision pragmatique de la vie des affaires.

5, rue de Monceau 75008 Paris - France

Tel : +33 1 42 89 19 80

Fax : + 33 1 42 89 14 99

www.ichay-mullenex.fr